P'ti Bus - Service de transport solidaire

▼ Contenu

P'ti Bus. Voici le nom du mode de transport proposé par le Centre communal d'Action Sociale à destination des seniors. Au-delà de son aspect pratique, ce service constitue un formidable outil de lien social pour rompre l'isolement de nos aînés.

Favoriser l'autonomie de nos seniors en leur proposant de se déplacer sans difficultés, voici l'objectif de ce service à destination des Beauchampois.

Avec le P'ti Bus, les personnes âgées ne possédant pas de véhicule ou ayant des difficultés pour se déplacer pourront faire appel à ce moyen de transport que ce soit pour des rendez-vous médicaux, des démarches administratives ou pour tout autre déplacement indispensable au quotidien.

Objectif : maintenir le lien social

P'ti Bus, c'est aussi un véritable outil pour venir en aide à ceux qui, par la force des choses, rompent peu à peu avec le lien social. Le transport devient un lieu d'échange avec les chauffeurs accompagnateurs bénévoles mais aussi avec les autres usagers.
Au-delà de son aspect pratique, l'objectif est de maintenir, voire de renforcer les relations entre les Beauchampois, un enjeu au moins aussi important que celui de se déplacer.

Comment s'inscrire ?
Pour vous inscrire, vous devez contacter le Centre communal d'Action Sociale qui vous transmettra la liste des documents à fournir et vous indiquera les modalités d'inscription et d'achat des tickets.

Comment réserver son transport ?
Il suffira de réserver vos transports par simple appel au CCAS au plus tard 48 h à l'avance.

Combien ça coûte ?
Entre 2 et 4 euros en fonction de la destination

Quels jours peut-on utiliser le P'ti Bus ?
Le service est utilisable 4 demi-journées par semaine :

- Lundi de 9 heures à 12 heures : déplacements à la demande
- Mardi de 14 heures à 17 heures : centre commercial
- Mercredi de 13h30 à 17h : activités associatives
- Jeudi de 9 heures à 12 heures : marché du centre ville

Où peut-on aller avec le P'ti Bus ?
Les motifs de déplacements pourront être les suivants :

- Activités associatives,
- Courses,
- Rendez-vous médicaux,
- Visite chez les proches,
- Correspondance avec train ou bus,
- Démarches administratives,
- Visite au cimetière,
- Autres déplacements occasionnels (amicaux, loisirs, etc.).

▶ Documents
▶ Contact